



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté à sa session spéciale du 21 novembre 2024, le Règlement numéro 377-24 intitulé :

« Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes. »

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 25^e jour du mois de novembre 2024.

Dania Hovington
Directrice générale et
greffière-trésorière